

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 27 JANVIER 2022
LUXEMBOURG



8^e ÉDITION

RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

Quelles sont les bonnes pratiques en 2022 ?

Conférence en mode
PRÉSENTIEL ou DISTANCIEL



au choix



Nombre de places
en présentiel limité



www.ifebenelux.lu



Amélie Bry
Conference Manager
abry@abilways.com

Organisé chaque année, le 8^e rendez-vous « Responsabilité des administrateurs » est l'occasion d'une rencontre pour échanger sur les bonnes pratiques et les dernières tendances pour préparer sereinement 2022 et assurer ses missions avec prudence et sérénité.

Cette conférence vous permettra de balayer les grandes questions auxquelles l'administrateur peut être confronté :

À cette occasion, l'édition de 2022 nous permettra de mettre l'accent sur les questions suivantes :

- Quels sont les changements pour la fonction d'administrateur en 2022 ?
- Appel en garantie : quels sont les risques en matière de responsabilité fiscale ?
- The duty of care of the sole manager/director of a Luxembourg entity wishing to resign
- « Corporate governance »
- DAC6 – ATAD 1 et 2, substance... : quels sont les points d'attention auxquels l'administrateur doit être attentif dans le cadre de ses missions ?
- Quel est le rôle de l'administrateur d'un groupe de sociétés ?

Un événement annuel, en distanciel ou présentiel (selon votre choix) à ne pas manquer.

POUR QUI ?

- Présidents, directeurs généraux
- Administrateurs exécutifs et non exécutifs
- Administrateurs du conseil d'administration
- Administrateurs du comité d'audit
- Administrateurs indépendants
- Administrateurs délégués
- Administrateurs provisoires et mandataires judiciaires
- Dirigeants d'entreprises, gérants
- CEO, top managers
- Membres des comités de direction
- Directeurs juridiques, financiers et administratifs
- Investisseurs institutionnels
- Contrôleurs financiers, risk managers
- Actionnaires
- Réviseurs d'entreprises, experts-comptables
- Juristes d'entreprise
- Conseillers juridiques
- Avocats spécialisés, consultants
- Fiduciaires
- Gestionnaires de la conformité, compliance officers
- Courtiers et cadres spécialisés en assurance pour les administrateurs

POURQUOI ?

- Connaître les droits et les obligations régissant la fonction d'administrateur
- S'informer et prévenir les risques en matière de responsabilité fiscale des administrateurs
- Faire progresser les administrateurs dans leur connaissance et compréhension des pratiques de gestion des risques liés à leur fonction.

COMMENT ?



Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée, envoyée avant ou distribuée au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts, suivies par des sessions de questions / réponses

Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.



Si vous assistez à cette conférence **en distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante avec les intervenants et autres participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.

ET POUR PLUS D'INTERACTIVITÉ

Vous pouvez, dès à présent, poser vos questions à abry@abilways.com

JEUDI 27 JANVIER 2022

PRÉSIDENT DE SÉANCE :

Valérie KOPERA - Partner - Avocat à la Cour - **VANDENBULKE**

8h45 Accueil des participants

9h00 Introduction du Président de séance

9h05 Obligation d'enregistrement en tant que prestataire de services aux sociétés et fiducies (PSSF) (Art. 7-2 (1) de la loi LBC/FT de 2004)

- Quand un administrateur est-il qualifié de PSSF ?
- Concepts de l'Art. 1(8) de la loi LBC/FT de 2004
- Exemples de cas pratiques : PSSF/non-PSSF
- Comment procéder à son enregistrement en tant que PSSF ?

Jérémie OGÉ

Attaché

Direction LBC/FT

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

10h00 Quelle est la position de l'administrateur en 2022 ?

- Le rôle prépondérant de supervision et de contrôle du Conseil d'Administration
- Les défis engendrés par l'update de la Circulaire CSSF 12/552 telle qu'amendée
- Les enjeux et les difficultés pratiques liées à l'obligation d'oversight sur les filiales et succursales d'un établissement de crédit

Sandrine ROUX

General Secretary

BANQUE HAVILLAND

11h00 Café-networking

11h20 Case study

L'appel en garantie en matière fiscale : contour et limites

- Quels sont les contours de la faute du dirigeant et les causes d'exonération ?
- Le cas du dirigeant démissionnaire : limites temporelles de sa responsabilité
- Le temps comme meilleur allié : la prescription

Valérie KOPERA

12h20 Session de questions / réponses

12h30 Pause déjeuner

13h45 Appréhender l'environnement fiscal : quels sont les principaux aspects fiscaux auxquels les administrateurs doivent être attentifs dans le cadre de leur rôle ?

- Les essentiels de DAC 6 : les bons réflexes à avoir
- Les directives ATAD 1 et ATAD 2 : quels sont les points d'alerte importants ?
- La délicate question de la substance nécessaire aux structures luxembourgeoise et l'importance du rôle de l'administrateur (indépendant)

Guilhèm BECVORT

Senior Associate

ALLEN & OVERY

15h30 Last one out, turn off the lights - The duty of care of the sole manager/director of a Luxembourg entity wishing to resign

- General aspects of the duty of care
- Practical consequences of leaving the company with no manager
- The insolvency dilemma

Luis Alberto AGUERRE ENRÍQUEZ

Counsel

VANDENBULKE

16h30 Café-networking

16h45 Administrateurs de filiales et de sociétés règlementées, bonnes pratiques, risques et protection

- Administrateur dans une filiale luxembourgeoise d'un groupe de sociétés : quelle gouvernance des filiales et des relations avec leurs maisons mères ?
- Assurance : quels sont les moyens à la disposition des administrateurs pour limiter leurs risques (polices d'assurance) ? Quels sont les cas d'exclusion de responsabilités ? L'administrateur d'une société holding d'un groupe encourt-il des risques particuliers en cas de défaillance d'une filiale ?
- Activités réglementées – mandats PSF : quels sont les changements de pratique ? Quelles sont les recommandations de la CSSF ?
- Quelles sont les best practices ?

Anne-Marie NICOLAS

Partner

LOYENS & LOEFF

17h45 Session de questions / réponses

18h00 Clôture de la conférence

INFORMATIONS PRATIQUES

IFE est une marque du groupe
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous sur
votre smartphone



Renseignements inscriptions

IFE by Abilways (Groupe Abilways)
Rue du Louvre 35 - 75002 Paris
Tél. : +33 1 40 26 00 92
serviceclient-lu@abilways.com

Renseignements programme

Amélie Bry - abry@abilways.com

Participation (+ 3 % TVA)

890 € HT

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

• par virement à notre banque - BGL BNP Paribas

IBAN : LU24 0030 2485 2343 0000

Code BIC : BGLLLULL, au nom d'EFE Luxembourg S.A.R.L., avec mention du numéro de facture.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

Le groupe Abilways (IFE Luxembourg, IFE Belgique, EFE, CFPJ, ISM, ACP FORMATION, PYRAMYD, IDCC, ABILWAYS DIGITAL) est responsable du traitement de vos données personnelles et en tant que partenaire de confiance, nous voulons que nos clients soient assurés que nous mettons tout en œuvre pour assurer la protection de leurs données personnelles et le respect de leurs droits.

IFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Ces données sont nécessaires au traitement de cette fiche et sont conservées le temps nécessaire aux finalités pour lesquelles nous les collectons, sauf dispositions légales contraires. Toutes les informations complémentaires relatives à notre politique relative aux données personnelles, à notre politique relative à la gestion des cookies et à nos CGV sont consultables sur notre site www.ifebelux.lu. Le groupe Abilways peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique ou électronique, de l'information commerciale susceptible de vous intéresser. Conformément aux dispositions de la loi du 02/08/02 sur le respect de la vie privée et du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez également vous opposer à tout envoi ultérieur de communication commerciale. Vous pouvez exercer ces droits par courrier électronique à cette adresse correctionbdd@abilways.com ou par courrier postal : 35 rue du Louvre - 75002 Paris.

Annulations

Formulée par écrit, l'annulation de formations donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

Date et lieu de la formation

JEUDI 27 JANVIER 2022

LUXEMBOURG OU À DISTANCE

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.



Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la conférence « **Responsabilité des administrateurs** » (code 26447) le jeudi 27 janvier 2022 et je choisis :
 en présentiel (session n°403184) à distance (session n°403188)

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom* _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre responsable juridique _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. +33 1 40 26 00 92 - correctionbdd@abilways.com